

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE MARTAP

SECRETERIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

MARTAP COUNCIL

GENERAL'S OFFICE

TECHNICAL SERVICE

ADDITIF N° 01 /A/C-MTP/SG/ST/CIPM/2026 DU 09/09/2026 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DES DOSSIERS DES DEMANDES DE COTATIONS N°14 ET 15 DU 27/08/2026 DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.

Le Maire agissant en qualité de Maitre d'Ouvrage communique à l'attention de tous les Candidats ayant retirés ou intéressés par les Demandes de Cotations N°14 et 15 DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2026 DU 27 AOÛT 2026 relative aux Travaux de construction d'une adduction d'eau potable à énergie solaire avec château et trois bornes fontaines à Lewa-Mboum et travaux de construction de 04 adductions d'eau potable à énergie solaire avec château et trois bornes fontaines à Mandourou, Hangloa, Koum-Kilba et à Tekel, dans la Commune de Martap que,

Lesdites Demandes de Cotations sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANNEX 1 :

Exigences en matière de travaux : Spécifications

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
Spécifications techniques et plans	
1. <u>OBJET DES TRAVAUX</u>	1. <u>OBJET ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS</u>

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
L'objet du présent marché est la réalisation des travaux de construction d'un forage solaire doté de 3 bornes fontaines à Lewa-Mboum, à Mandourou, Hnagloa, Koum-Kilba et à Tekel dans la Commune de Martap, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua.	L'objet du présent marché est la réalisation des travaux de construction d'un forage solaire doté de 3 bornes fontaines à Lewa-Mboum, à Mandourou, Hnagloa, Koum-Kilba et à Tekel dans la Commune de Martap, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua. Le présent prix comprend l'ensemble des travaux nécessaires à la préparation des supports, à l'exécution des enduits intérieurs et extérieurs, au ponçage, au ratissage éventuel, à l'impression, aux couches de peinture de finition, aux reprises, aux raccords, aux protections, au nettoyage et à la remise en état des locaux après exécution. L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de la nature des supports, des contraintes d'usage des bâtiments et des exigences de qualité de finition attendues. Les prestations comprennent toutes les sujétions nécessaires pour livrer des ouvrages parfaitement achevés, propres et homogènes.
2. <u>NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES</u> Les matériaux et leur mise en œuvre devront : ✓ Satisfaire aux normes françaises de l'afnor ; ✓ Satisfaire les règles de l'afnor DTU relatives à l'hydraulique ; ✓ Respecter les principes de construction et les conditions essentielles d'utilisation du béton armé (BA). La réglementation est celle du BAEL 99 ;	2. <u>NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES</u> Les matériaux et leur mise en œuvre devront : ✓ Satisfaire aux normes ; ✓ Satisfaire les règles relatives à l'hydraulique ; ✓ Respecter les principes de construction et les conditions essentielles d'utilisation du béton armé (BA). La réglementation est celle du BAEL 99 ;

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
✓ Respecter les normes techniques en vigueur au Cameroun ; ✓ Respecter les spécifications techniques du présent marché.	✓ Respecter les normes techniques en vigueur au Cameroun ; ✓ Respecter les spécifications techniques du présent marché. 2.1 RÉFÉRENCES TECHNIQUES Les travaux seront exécutés conformément : - Aux règles de l'art et aux bonnes pratiques professionnelles - Aux prescriptions du fabricant des produits mis en œuvre - Aux dispositions applicables aux travaux de peinture et de préparation des supports. <i>En cas de divergence entre documents, la prescription la plus contraignante en matière de qualité de finition sera retenue. Aucun produit ne pourra être appliqué sans compatibilité démontrée avec le support et les couches précédentes. L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation sans réserve du support par l'entrepreneur, sous réserve des réserves écrites formulées lors de la réception initiale du support.</i>
3. <u>CONSISTANCE DES TRAVAUX</u> Ces travaux comprennent : 1. L'INSTALLATION DU CHANTIER ; 2. ETUDES ET TRAVAUX PRELIMINAIRES ; 3. FORATION ; 4. DEVELOPPEMENT ET ESSAI DE DEBIT ; 5. CONSTRUCTION DE LA SUPERSTRUCTURE; 6. EQUIPEMENT D'EXHAURE; 7. AMENAGEMENT DE L'AIRE DE PUISAGE SUR LA SUPERSTRUCTURE;	3. <u>CONSISTANCE DES TRAVAUX</u> Ces travaux comprennent : 1. L'INSTALLATION DU CHANTIER ; 2. ETUDES ET TRAVAUX PRELIMINAIRES ; 3. FORATION ; 4. DEVELOPPEMENT ET ESSAI DE DEBIT ; 5. CONSTRUCTION DE LA SUPERSTRUCTURE; 6. EQUIPEMENT D'EXHAURE; 7. AMENAGEMENT DE L'AIRE DE PUISAGE SUR LA SUPERSTRUCTURE;

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>										
8. DISTRIBUTION D'EAU – TUYAUTERIE ; 9. TRAVAUX DES TRANCHEES ET DE RACCORDEMENT ; 10. CONSTRUCTION DE 3 BORNES FONTAINES COMPLETE (02 ROBINETS PAR BORNE FONTAINE) ; 11. OUVRAGE ; 12. TUYAUTERIE ET RACCORDEMENT ; 13. FORMATION DU COGES ET LABELISATION; 14. REMISE DU TROUSSEAU DES CLEFS AU COGES	8. DISTRIBUTION D'EAU – TUYAUTERIE ; 9. TRAVAUX DES TRANCHEES ET DE RACCORDEMENT ; 10. CONSTRUCTION DE 3 BORNES FONTAINES COMPLETE (02 ROBINETS PAR BORNE FONTAINE) ; 11. OUVRAGE ; 12. TUYAUTERIE ET RACCORDEMENT ; 13. FORMATION DU COGES ET LABELISATION; 14. REMISE DU TROUSSEAU DES CLEFS AU COGES RECONNAISSANCE DES SUPPORTS Avant toute exécution, l'entrepreneur procédera à la reconnaissance complète des supports en présence de l'ingénieur du marché ou de son représentant. Cette opération portera notamment sur: <table border="1" data-bbox="1140 826 2036 1038"> <thead> <tr> <th>Élément de contrôle</th><th>Détail</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>État de surface</td><td>Planéité, aplomb, équerrage</td></tr> <tr> <td>Cohésion du support</td><td>Intégrité structurelle et adhérence</td></tr> <tr> <td>Humidité</td><td>Détection de toute humidité anormale</td></tr> <tr> <td>Défauts</td><td>Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer</td></tr> </tbody> </table> <i>L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation sans réserve du support par l'entrepreneur, sous réserve des réserves écrites formulées lors de la réception initiale du support.</i> PRÉPARATION DES SUPPORTS Tous les supports devront être : - Propres, secs, sains et cohésifs	Élément de contrôle	Détail	État de surface	Planéité, aplomb, équerrage	Cohésion du support	Intégrité structurelle et adhérence	Humidité	Détection de toute humidité anormale	Défauts	Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer
Élément de contrôle	Détail										
État de surface	Planéité, aplomb, équerrage										
Cohésion du support	Intégrité structurelle et adhérence										
Humidité	Détection de toute humidité anormale										
Défauts	Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer										

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>																		
	- Dépoussiérés, exempts de graisse, d'huiles, de laitance et de produits de décoffrage Exempts de parties non adhérentes, de rouille apparente, de moisissures et de toute trace susceptible de nuire à l'adhérence Travaux de reprise obligatoires avant toute finition : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de défaut</th><th>Traitement requis</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats</td><td>Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas</td></tr> <tr> <td>Joints imparfaits et fissures mal fermées</td><td>Purge, reprise ou armement</td></tr> <tr> <td>Humidité anormale</td><td>Refus de la surface jusqu'à assèchement complet</td></tr> </tbody> </table> EXIGENCES SUR LES ENDUITS L'enduit de dressage et de ragréage devra être appliqué en une ou plusieurs passes selon l'état du support, sans dépasser l'épaisseur admissible par le produit. Pour un produit de type PANTICOAT : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th><th>Spécification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement d'application</td><td>Environ 3 à 5 kg/m²</td></tr> <tr> <td>Épaisseur</td><td>Environ 3 à 4 mm</td></tr> <tr> <td>Mélange</td><td>Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support</td></tr> <tr> <td>Impression préalable</td><td>Requise si nécessaire avant application</td></tr> </tbody> </table> Exigences d'exécution :	Type de défaut	Traitement requis	Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats	Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas	Joints imparfaits et fissures mal fermées	Purge, reprise ou armement	Humidité anormale	Refus de la surface jusqu'à assèchement complet	Paramètre	Spécification	Rendement d'application	Environ 3 à 5 kg/m ²	Épaisseur	Environ 3 à 4 mm	Mélange	Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support	Impression préalable	Requise si nécessaire avant application
Type de défaut	Traitement requis																		
Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats	Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas																		
Joints imparfaits et fissures mal fermées	Purge, reprise ou armement																		
Humidité anormale	Refus de la surface jusqu'à assèchement complet																		
Paramètre	Spécification																		
Rendement d'application	Environ 3 à 5 kg/m ²																		
Épaisseur	Environ 3 à 4 mm																		
Mélange	Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support																		
Impression préalable	Requise si nécessaire avant application																		

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>								
	- Les surfaces devront être planes, régulières et aptés à recevoir la peinture de finition sans défaut visible - Sauf prescription particulière, l'enduit de finition devra être appliqué de manière continue, avec talochage ou lissage soigné et ponçage fin après séchage complet - Les zones localisées de reprise devront être fondues dans l'ensemble sans démarcation perceptible en lumière naturelle ou artificielle TOLÉRANCES DE GÉOMÉTRIE <table> <tr> <th>Paramètre</th><th>Tolérance admissible</th></tr> <tr> <td>Planéité (contrôlée à la règle de 2,00 m)</td><td>Écart maximal : 5 mm pour les locaux courants</td></tr> <tr> <td>Verticalité (enduits exécutés entre nus et repères)</td><td>Écart maximal : 0,015 m sur 3 m</td></tr> <tr> <td>Angles et arêtes</td><td>Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrure ni désaffleurement</td></tr> </table> <i>Des tolérances plus strictes pourront être exigées par le maître d'ouvrage lorsque des niveaux de finition supérieurs sont requis.</i> ASPECT DE FINITION DES ENDUITS Les surfaces enduites devront présenter : - Un aspect homogène sur l'ensemble de la surface	Paramètre	Tolérance admissible	Planéité (contrôlée à la règle de 2,00 m)	Écart maximal : 5 mm pour les locaux courants	Verticalité (enduits exécutés entre nus et repères)	Écart maximal : 0,015 m sur 3 m	Angles et arêtes	Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrure ni désaffleurement
Paramètre	Tolérance admissible								
Planéité (contrôlée à la règle de 2,00 m)	Écart maximal : 5 mm pour les locaux courants								
Verticalité (enduits exécutés entre nus et repères)	Écart maximal : 0,015 m sur 3 m								
Angles et arêtes	Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrure ni désaffleurement								

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
	- Aucun faïençage, aucune fissure, aucune cloque, aucun bullage, aucune strie, aucune marque de taloche visible, aucune reprise apparente, aucune différence de texture - Des raccords invisibles entre bandes, reprises et angles après peinture - Pour les locaux exigeant un niveau de finition élevé, une surface témoin validée devra être réalisée avant exécution en série SYSTÈME DE PEINTURE Le système de peinture comprendra au minimum : - La préparation du support - Une couche d'impression adaptée - Le nombre de couches de finition nécessaire pour assurer la couverture, l'uniformité de teinte et la durabilité du revêtement <i>L'ingénieur pourra exiger des surfaces témoins fixes ou mobiles pour valider le rendu, la teinte, l'aspect et le niveau de finition avant généralisation.</i> Tous les produits utilisés devront être : • De première qualité • Compatibles entre eux • Conformes aux fiches techniques du fabricant

APPLICATION DES PEINTURES

Type de surface	Produit	Nombre de couches
Murs intérieurs	Pantex 800	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)
Murs extérieurs	Pantex 1300	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)
Soubassement (15 cm)	Peinture glycérophthalique	2 couches

Exigences d'application :

- Les supports devront être **parfaitement secs, propres et préparés**
- L'entreprise devra respecter les **temps de séchage, les rendements, les taux de dilution et les conditions climatiques** prescrits par le fabricant
- Les couches devront être **croisées, régulières et uniformes**
- **Aucune trace de rouleau, coulure, surépaisseur, manque, embu ni lustrage parasite** ne sera toléré
- Les **reprises en cours de surface** devront être évitées ou fondues de manière invisible

CRITÈRES D'ACCEPTATION

Les défauts suivants entraîneront le **refus obligatoire et la reprise aux frais de l'entrepreneur, sans délai :**

Catégorie défaut	Description
Défauts géométriques	Défauts de planéité ou d'aplomb au-delà des tolérances admises

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>																
	<table> <tr> <td>Défauts d'enduit</td><td>Enduits fissurés, poudreux, cloqués, décollés, farinants ou mal lissés</td></tr> <tr> <td>Défauts de peinture</td><td>Différences de teinte ou de brillance, coulures, manques, reprises visibles ou défauts de couverture</td></tr> <tr> <td>Défauts de détail</td><td>Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés</td></tr> <tr> <td>Contamination</td><td>Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents</td></tr> </table> SURFACES TÉMOINS Avant l'exécution de l'ensemble du chantier, l'entrepreneur réalisera, à la demande de l'ingénieur, une ou plusieurs surfaces témoins par type de support et par système de finition. <table> <tr> <td>Exigence</td><td>Détail</td></tr> <tr> <td>Conservation</td><td>Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception</td></tr> <tr> <td>Rôle de référence</td><td>Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution</td></tr> <tr> <td>Autorisation de production</td><td>Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins</td></tr> </table>	Défauts d'enduit	Enduits fissurés, poudreux, cloqués, décollés, farinants ou mal lissés	Défauts de peinture	Différences de teinte ou de brillance, coulures, manques, reprises visibles ou défauts de couverture	Défauts de détail	Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés	Contamination	Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents	Exigence	Détail	Conservation	Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception	Rôle de référence	Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution	Autorisation de production	Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins
Défauts d'enduit	Enduits fissurés, poudreux, cloqués, décollés, farinants ou mal lissés																
Défauts de peinture	Différences de teinte ou de brillance, coulures, manques, reprises visibles ou défauts de couverture																
Défauts de détail	Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés																
Contamination	Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents																
Exigence	Détail																
Conservation	Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception																
Rôle de référence	Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution																
Autorisation de production	Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins																
4. RECEPTION TECHNIQUE DE CONFORMITE DES TRAVAUX ET FOURNITURES. La pompe, les accessoires et les pièces détachées qui s'y rattachent, les tubes PVC (Y compris les crépines) destinées à l'équipement des forages, feront l'objet de réception technique de conformité avant la pose sur les sites. L'entrepreneur fournira pour les besoins de cette réception les éléments suivants : 1. „„	4. RECEPTION TECHNIQUE DE CONFORMITE ET REPRISE DES TRAVAUX ET FOURNITURES. La pompe, les accessoires et les pièces détachées qui s'y rattachent, les tubes PVC (Y compris les crépines) destinées à l'équipement des forages ainsi que les enduits, feront l'objet de réception technique de conformité avant la pose sur les sites. L'entrepreneur fournira pour les besoins de cette réception les éléments suivants :																

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>										
2. ,,, 3. 4.1 - POUR LES ENDUITS ET FINITIONS DE L'OUVRAGE En cas de rejet des Travaux réalisées pour non-conformité aux cahiers des charges, pour avarie constatée, ou pour vice de fabrication décelé, l'Entrepreneur sera tenu de les remplacer par des fournitures et travaux conformes, à ses frais et sans préjudice des sanctions prévues en cas de retard dans la livraison des ouvrages. Le procès-verbal de réception de conformité des travaux et fournitures ne libère en rien l'Entrepreneur de ses engagements. En outre, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des vérifications à tout moment pour s'assurer de la conformité des fournitures ainsi réceptionnées.....	1. ,,, 2. ,,,, 4.1 - POUR LES ENDUITS ET FINITIONS DE L'OUVRAGE La réception des ouvrages ne pourra intervenir qu'après : - Contrôle visuel - Contrôle de planéité - Vérification de l'aspect des angles et des arêtes - Validation de la conformité des finitions - PROTECTION ET NETTOYAGE L'entrepreneur assurera : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Obligation</th><th>Étendue</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Protection</td><td>Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés</td></tr> <tr> <td>Nettoyage</td><td>Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets</td></tr> <tr> <td>Remise en état</td><td>Remise en état des abords dans leur état initial avant réception</td></tr> <tr> <td>Réparations</td><td>Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais</td></tr> </tbody> </table> <i>Toute non-conformité constatée à la réception, pendant les opérations préalables à la réception ou pendant la période de garantie, fera l'objet d'une reprise complète aux frais de l'entreprise, sans supplément de prix ni prolongation non justifiée du délai d'exécution.</i>	Obligation	Étendue	Protection	Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés	Nettoyage	Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets	Remise en état	Remise en état des abords dans leur état initial avant réception	Réparations	Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais
Obligation	Étendue										
Protection	Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés										
Nettoyage	Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets										
Remise en état	Remise en état des abords dans leur état initial avant réception										
Réparations	Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais										

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
	Le procès-verbal de réception de conformité des travaux et fournitures ne libère en rien l'Entrepreneur de ses engagements. En outre, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des vérifications à tout moment pour s'assurer de la conformité des fournitures ainsi réceptionnées.

Le reste sans changement. /-

Ampliations :

- ✓ UGP & UCR PROLOG ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CIPM-Commune NGAOUNDAL;
- ✓ Mairie (pour affichage) ;
- ✓ Chronos/Archives.

Martap, le 09 septembre 2026

Le Maire
Maitre d'Ouvrage



Iya Souleymanou
Magistrat Municipal